

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : RICHARD DORNEUS

<https://www.cadre21.org/membres/1dd3e057761267b49daa44e4>

Date d'obtention : 2020-11-30 16:19:20

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Je dois m'assurer de rencontrer la bonne personne (victime), en cas c'est quelqu'un d'autre qui vient me voir pour la victime, je dois prendre tous les informations nécessaire avant d'aller rencontrer la victime, éviter de voir les photos sur l'appareil sous toute ses formes. Vraiment tenir compte de nos élèves en cette situation, pas les parents ou toutes autres personnes qui ne font pas partie de notre établissement.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

A chacun son intervention, l'intervenant de l'éviter de la prendre la place de la police et la police d'éviter nous utiliser comme mandataire. Attention de ne pas aller voir les photos.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Confisquer le téléphone, en situation de malveillance, les jeunes sont attachés à leur téléphone, en cas de refus de me donner le téléphone, je fais quoi, car il peut décider d'effacer les images à tout moment.